

INTERCONTAINER

Société Internationale pour le transport par fer de transcontainers



La société internationale INTERCONTAINER est créée pour assurer la coordination et le développement du transport de transcontainers par chemin de fer. L'acte de constitution de cette société a été signé à Bruxelles le 5 décembre 1967 par les réseaux des chemins de fer fondateurs.

L'emploi de containers pour les transports terrestres et maritimes n'est pas nouveau. L'innovation réalisée par les Américains a été de concevoir et de construire des containers de grandes dimensions et des navires spécialement adaptés pour les transporter.

Les mesures prises par les réseaux ferroviaires européens ont pour objectif d'offrir le meilleur service possible au trafic arrivant dans les ports. Après avoir désigné les gares — environ 160 en Europe occidentale — susceptibles de recevoir ce trafic, on envisage d'adapter leurs équipements de manutention aux nouveaux besoins et d'organiser la desserte routière à domicile.

En outre, grâce à un tarif international il est possible de coter des prix directs sur les principales relations, au départ et à

destination des grands ports européens. Ces relations bénéficient des conditions d'acheminement les meilleures, grâce aux trains rapides de marchandises, TEEM, notamment.

La société internationale INTERCONTAINER entrera en activité dans les premiers mois de 1968. Il s'agit d'une société coopérative de droit belge réunissant les réseaux européens intéressés. Dès et déjà on compte parmi les membres : les chemins de fer allemands, belges, britanniques, danois, espagnols, français, hongrois, italiens, luxembourgeois, néerlandais, suédois et suisses. La direction générale de la société sera installée à Bâle.

L'objet d'INTERCONTAINER est d'offrir, en trafic international, un service complet et des prix « de bout en bout » sans que la clientèle ait à se préoccuper des phases successives du transport.

L'action de la société sera facilitée par les décisions communes prises au sein de l'Union internationale des Chemins de fer :

1. de construire ou de louer des *wagons spéciaux* de 18m50, conçus pour le transport des transcontainers.

2. de réaliser ou d'exploiter des chantiers terminaux spécialisés et équipés, qui pourront être reliés entre eux et avec les ports par des trains rapides réservés partiellement ou totalement au transport des transcontainers.

Ultérieurement, l'action de la société INTERCONTAINER ne se limitera pas au trafic maritime. Les transcontainers constituent en effet un excellent engin rail-route particulièrement bien adapté au transport ferroviaire.

Les chemins de fer européens sont convaincus de l'intérêt de cette nouvelle technique et envisagent pour l'avenir la mise en circulation entre les grands centres nationaux et européens de trains directs de transcontainers, dont les dessertes terminales, au départ et à l'arrivée, seront assurées par un service routier qualifié.

Ainsi, la souplesse du transport routier pourra se combiner au bas prix et à la sécurité du transport ferroviaire pour présenter un service réellement satisfaisant à la clientèle qui ne peut bénéficier de la desserte à domicile directe grâce à un embranchement particulier.